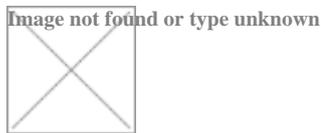


Communiqué de presse
12 Septembre 2017

Comité stratégique de la FEB



Lors du premier Comité stratégique après les vacances d'été, le Premier ministre Charles Michel a dressé un aperçu des mesures convenues à l'occasion de l'Accord estival. Cet accord comportait différentes mesures visant à attirer les investissements et à poursuivre la flexibilisation du marché du travail. Citons par exemple la baisse de l'impôt des sociétés, la réintroduction implicite de la période d'essai et la favorisation de l'engagement de jeunes travailleurs par le biais d'une réforme des 'startersjobs'.

Ces mesures doivent à présent être transposées en textes de loi et soumises au vote de la Chambre des représentants. La première phase de la diminution de l'impôt des sociétés (avec une baisse du taux nominal sous les 30%) doit en effet entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Premier ministre Charles Michel a également évoqué le pacte d'investissements, qui doit stimuler l'économie et créer des emplois. Les investissements concerneront la mobilité, la transition énergétique, la digitalisation, la recherche et le développement dans les soins de santé, l'enseignement ainsi que la sécurité et la justice.